

La séance sera publique mais limitée à 5 personnes.

L'an deux mille vingt le sept septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 13 à la maison du Bourg, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 1^{er} septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS, Maire.

Présents : DELMAS Roland, DURAMY Jean-Luc , BORIE Arlette, CARRE Laurent, CIABRINI Edwige, CORBEAU Jérémy, FAURET Claude, GAUX Denis, VAN STOLK Anne, LLACER Jean-Michel, GENDRON Karine, BÖSEL Leendert, BARSE Mathilde

Excusés LALBAT Sophie, RESENDE PEDRO Manuel

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Monsieur Claude FAURET est désigné à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20 h.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée des procès verbaux des deux précédentes séances qui sont approuvées à l'unanimité.

II- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

Mmes Karine GENDRON et Mathilde BARSE font le compte-rendu de la commission cantine qui a travaillé à augmenter les approvisionnements en denrées issues de l'Agriculture Biologique et/ou locales et harmoniser les pratiques d'achats au sein du SIVOS.

Une première commande regroupée avec Limeuil et Paunat auprès de la plate forme « Manger Bio Périgord », a été reçue à Limeuil pour la rentrée.

Mr le maire a assisté à la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée. L'effectif est de 22 élèves et la restauration scolaire a lieu dans la salle des fêtes en attendant la fin des travaux.

M. le maire et M. Jean-Michel LLACER font un compte-rendu des commissions des travaux qui se sont réunies en août. La première a défini la méthode pour clôturer la cour de l'école, planifié le parement en pierres du mur de la salle des fêtes et le rejointoiement du préau pour octobre, l'implantation de l'éclairage public qui sera réalisé suite à l'effacement des fils nus à l'école. La seconde a redéfini l'aménagement de la route de Pégauret, étudié le recours à un maître d'œuvre et proposé un enfouissement de la ligne téléphonique. Le conseil est favorable à la demande de devis de maîtrise d'œuvre et attend la proposition d'Orange pour se prononcer sur la ligne.

M. Claude FAURET et Mme Edwige CIABRINI ont participé à la réunion du SIVOM de Saint Avit de Vialard.

M. BOUYNET Michel a été élu président du syndicat de transport scolaire.

Une discussion animée a eu lieu autour de l'indemnité qu'il demandait. L'augmentation a été refusée par l'assemblée.

M. le maire rapporte que l'association communale de la chasse a effectué deux assemblées générales sans pouvoir élire son bureau. Une troisième va se tenir le 8 septembre.

Mme Edwige CIABRINI a assisté au Conseil d'administration du CIAS dont elle est membre en tant que personne qualifiée.

Un prêt de trésorerie de 300 000 € a été réalisé, 60 véhicules ont été achetés.

Elle signale également que parmi la population, il y a environ 30% à 40% de personnes âgées.

M. Jean-Luc DURAMY résume la restitution de l' « Etude énergétique et de confort d'été avec simulation thermique dynamique » réalisée par le cabinet ENERGIO, partenaire du SDE24. Trois scénarios ont été exposés. Des scénarios complémentaires ont été demandés.

M. Jean- Michel LLACER informe le conseil que les devis de travaux de voirie 2020 sont validés pour un montant de 60 430.80 € TTC.

Cela concernera les routes et chemins de La Perroutasse, La Virague, Les Massous/entrée de Pégauret, Le Souquier, Le Fraysse et le Sorbier.

Pour les travaux à la Mélonie, le rapport de l'expertise est en attente.

M. le maire informe d'une demande pour l'achat du terrain communal du lotissement de Péchantouny, le prix a été rappelé ainsi que la surface du terrain.

Après en avoir délibéré les élus suggèrent que les acquéreurs fassent une proposition de prix.

III – DELIBERATIONS

D 2020 30 – SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES RELATIVES A LA PUBLICITE EXTERIEURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 581-21,

Monsieur le maire rappelle que le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) a été approuvé par le conseil communautaire le 5 mars 2020 et qu'il est opposable et donc applicable depuis le 24 juillet 2020.

Il indique également qu'à compter de cette date, c'est le maire, et non plus l'état, qui est compétent pour la délivrance des autorisations liés à la publicité extérieure, et qu'il dispose du pouvoir de police en la matière.

La commune a déjà transféré l'instruction des autorisations d'urbanisme à la communauté de communes. Il est proposé au conseil municipal de transférer également l'instruction des autorisations liées à la publicité extérieure (enseigne, pré enseigne et publicité).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, et en avoir délibéré, **Décide** à l'unanimité de transférer l'instruction des autorisations relatives à la publicité extérieure à la communauté de communes,

Autorise monsieur le maire, à signer la convention avec la communauté de communes, qui fixe les modalités de ce transfert et dont **le projet est annexé à la présente délibération.**

D 2020 31 – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PASSAGE AVEC ENEDIS POUR LA RESTRUCTURATION DU RESEAU

Monsieur le maire présente au conseil le dossier envoyé par le cabinet de géomètre Fonvieille.

Ce dernier propose la signature d'une convention avec Enedis pour l'autorisation d'occupation d'un terrain à Vic afin de déposer le transformateur électrique sur poteau en le remplaçant par un poste au sol et poser des câbles souterrains haute et basse tension.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à ces travaux et autorise monsieur le maire à signer cette convention et lui donne tout pouvoir à cet effet.

D 2020 32 – NOMINATION DES VOIES COMMUNALES POUR L'ADRESSAGE

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide la création des voies libellées suivantes :

Allée La Boétie
Chemin de Cantegrel
Chemin de la Caranbole
Chemin de la Combe
Chemin de la Dordogne
Chemin de la Maison Forte
Chemin de la Perroutasse
Chemin de la Tuilière
Chemin de la Virague Haute
Chemin de l'Ecole
Chemin de Pécabrier
Chemin des Brandes
Chemin des Combettes
Chemin des Deux Rives
Chemin des Vignes
Chemin du Château
Chemin du Dolmen
Chemin du Lavoir
Chemin du Luc
Chemin du Séchoir
Impasse de Beauvegat
Impasse de Caillavet
Impasse de la Barrière
Impasse de la Malétie
Impasse de Lambiran
Impasse de l'Eglise
Impasse de Pech Melou
Impasse des Acanthes
Impasse de Saint-Laurent
Impasse des Battages
Impasse des Champs
Impasse des Châtaigniers
Impasse des Chênes
Impasse des Grottes
Impasse des Partantes
Impasse des Robiniers
Impasse de Verliac
Impasse du Font de Pécany
Impasse du Petit Breuil
Impasse du Planège
Impasse du Sorbier
Impasse Montaigne
Lotissement de Péchantouny
Place de l'Eglise St Eumach
Place des Acanthes
Route de Bigaroque
Route de Bonnemort
Route de Caillavet
Route de Falgueyrat
Route de Fonlional
Route de la Filolie
Route de la Mélonie

Route de Laumède
Route de la Virague
Route de Maison Neuve
Route de Pécanay
Route de Péchantouny
Route de Pégauret
Route de Perdigat
Route des Etangs du Bos
Route de Vic
Route du Buisson
Route du Château de Labatut
Route du Marais
Route du Mouscard
Route du Pont de Ferrand
Route du Souquier
Route Fontaine de Laumède
Rue de la Mairie
Impasse Fénelon
Place des Fêtes
Chemin des Amoureux
Chemin de Ladière
Route du Moulin du Roc

IV - AFFAIRES DIVERSES :

- SMD3

M. Claude FAURET soulève les problèmes de propreté des plateformes pour le dépôt des ordures ménagères, d'accessibilité et de manque de containers.

Mr le maire précise :

- que ces problèmes sont subis par l'ensemble des communes concernées par la réorganisation du système de collecte des ordures ménagères mis en œuvre par le SMD3
- qu'une délibération est en préparation à la CCVH pour demander des actions correctives et certainement un report de l'instauration de la redevance incitative
- que l'élection à la présidence du SMD3 aura lieu dans le courant du mois de septembre et que l'on sent bien du flottement à la tête du SMD3.

Le conseil décide que la commission travaux travaille à une proposition de réaménagement de la plateforme du cimetière.

- Questions diverses

Un protocole sanitaire et de ménage pour les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) de la commune va être établi par les élus. Il sera affiché à l'entrée des dits bâtiments.

M. le maire présente le Droit Individuel à la Formation (DIF) pour les élus.

Les diverses coordonnées ont été données afin que le élus intéressés puissent s'inscrire.

M. le maire rappelle que pour la destruction d'un nid de frelons, le fractionnement du montant de la facture se décompose comme suit : 40% pour la CCVH ; 30 € pour la commune et le reste pour l'utilisateur.

M. le maire présente les grandes lignes du projet « LIFE Nature » porté par EPIDOR sur le bassin de la Dordogne. Ce projet nous concerne au niveau de la gravière de Vic. Une réunion de présentation a lieu à Cénac le 18 septembre. M. Jean-Luc DURAMY, Mmes Arlette BORIE et Edwige CIABRINI représenteront la commune.

M. le maire informe qu'à la fin mois de septembre, le SDE24 procédera au piquetage des dernières sections des fils nus du réseau basse tension présents sur la commune, pour leur

éradication en 2021. Les chantiers déjà signés seront réalisés d'ici la fin de l'année 2020.

Mme Arlette BORIE propose que la commission journal se réunisse afin de préparer un mini bulletin d'informations pour la semaine 44. le bulletin de janvier sera également ébauché. Le conseil réaffirme sa volonté de repenser l'ensemble de la communication communale.

M. Jean-Luc DURAMY demande la réunion de la commission finances pour travailler sur les sommes réalisées en 2020 ainsi que sur les prévisions budgétaires de 2021. Le conseil souhaite que ce travail permette aux habitants de mieux comprendre les recettes et les dépenses de la commune.

*Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à **vingt trois heures dix minutes***

Publié le 11 septembre 2020.